



Extrait des délibérations du Conseil Municipal

Séance du jeudi 19 octobre 2023 à 20h Salle du Conseil - « Maison Commune »

Conseillers élus : 23

Conseillers en fonction : 21

Conseillers présents : 12

Conseillers représentés : 8

Date de convocation : 13 octobre 2023

Sous la présidence de M. Eric HOFFSTETTER, Maire

Présents : M. Eric HOFFSTETTER, M. Jacky NOLETTA, Mme Fabienne ANTHONY, M. Patrick SIMON, M. Richard VOLTZENLOGEL, Mme Michèle NAVE, M. Julien ANCKLY, Mme Paola DI MICHELE, M. Pierre KOCH, Mme Sabine KROMMENACKER, Mme Joan MAAGER, M. Philippe SCHILLING

Absents excusés avec pouvoir : Mme Véronique IFFER, pouvoir à Mme Michèle NAVE
Mme Géraldine FURST, pouvoir à Mme Sabine KROMMENACKER
Mme Agnès GUILLAUME, pouvoir à Mme Fabienne ANTHONY
M. Maxime KERN, pouvoir à M. Julien ANCKLY
Mme Sabrina KIMMICH, pouvoir à M. Pierre KOCH
M. François LAEUFER, pouvoir à M. Jacky NOLETTA
Mme Emmanuelle PARISSÉ, pouvoir à Mme Joan MAAGER
M. Alain VOLTZENLOGEL, pouvoir à M. Richard VOLTZENLOGEL

Absente excusée sans pouvoir : Mme Carole METZ

Objet : Avis sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la SAS « Egiom Granulats »

La Société par Actions Simplifiées (SAS) « EQIOM GRANULATS » a déposé auprès de l'Etat le 07 février 2022 une demande d'autorisation environnementale pour le renouvellement de l'exploitation sur une durée de 30 ans, et l'extension au sud-est de la gravière actuelle d'une carrière de métaux alluvionnaires sur le territoire des communes de Bischwiller et de Gries. Cette demande a été complétée le 1^{er} décembre 2022 pour prendre en compte les remarques des services de l'Etat ; elle a été déclarée recevable le 10 mai 2023 par l'Etat (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Grand Est). La surface totale du projet (limite ICPE) est de 133,31 hectares, dont 7.13 hectares d'extension.

Dans le cadre de ce projet, la préfète du Bas-Rhin a pris un arrêté le 28 août 2023 ordonnant l'ouverture d'une enquête publique en vue d'obtenir auprès de la Préfecture l'autorisation environnementale. Cette enquête se déroule du 22 septembre 2023 au 24 octobre 2023 inclus, avec des permanences qui ont lieu aux mairies de Bischwiller et de Gries (*jeudi 12 octobre 2023 de 15h30 à 18h et vendredi 20 octobre 2023 de 9h30 à 12h*). Le président du Tribunal Administratif de Strasbourg a désigné M. Charles WALDVOGEL en qualité de commissaire-enquêteur.

Le dossier d'enquête relatif à ce projet comprend les pièces listées à l'article R.123-8 du Code de l'Environnement, notamment :

- Une étude d'impact et son résumé non technique ;
- L'avis de l'autorité environnementale ;
- La réponse écrite du maître d'ouvrage à l'avis de l'autorité environnementale ;
- Les avis prévus par les articles R181-21 à R 181-32 du Code de l'Environnement.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier relatif à ce projet est consultable en mairie sur support papier ou informatique, ainsi que sur le site Internet de la Préfecture du Bas-Rhin.

Conformément à l'article R.181-38 du code de l'Environnement, le Conseil Municipal est appelé à donner un avis sur la demande d'autorisation (à prendre entre le 1^{er} jour de l'enquête et 15 jours maxi après la fin de l'enquête).

Vu les articles R123-8 et R.181-38 du Code de l'Environnement,

Vu l'arrêté préfectoral du 28.08.2023 ordonnant l'ouverture d'une enquête publique,

Entendues les explications de MM. Eric HOFFSTETTER, Maire et Richard VOLTZENLOGEL, Adjoint au Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à 18 voix pour et 2 abstentions (Julien ANCKLY et Paola DI MICHELE),

- **EMET un avis FAVORABLE** sur la demande d'autorisation environnementale déposée par la SAS « EQIOM GRANULATS ».

Délibération rendue exécutoire
Transmise à la Sous-Préfecture le 23 octobre 2023
Publiée ou notifiée le 23 octobre 2023
DOCUMENT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,
Eric HOFFSTETTER



Le secrétaire,
Philippe SCHILLING

